



PROCES-VERBAL DU CONSEIL Séance du 10 décembre 2010

Etaient présents :

Collège A :

- M. Jacques JULLIAND
- M. Christian MAIRE
- M François VERNOTTE qui a reçu procuration de M. Mickaël KNORR et de M. Olivier FABBRI

Collège B :

- M. Jean Pascal ANSEL
- M. Abderrazzak KADMIRI
- M Franck BERGER qui a reçu procuration de M. Jérôme SALVI
- M. Bruno TATIBOUET
- Mme Anne-Véronique WALTER SIMONNET

Collège des IATOS

- M. Marc DAZIN
- M. Jean LACHAT
- Mme Catherine PELLET

Collège des usagers

- Melle Marine PUNKOW qui a reçu procuration de M. Didier MEYER
- Melle Aurélie DOUCEY qui a reçu procuration de Melle Louise DUCRET
- M. Aïman DILOU qui a reçu procuration de Melle Annaïck SAUGET

Personnalités extérieures

- Mme Joëlle SCHIRRER

Membre de droit

- Mme Dominique FLAMMARION

Excusés :

- Mme Sophie FONQUERNIE
- M. Marc DAHAN
- M Olivier FABBRI
- M. Bernard SERTOUT
- M. Patrick GIRAUDOUX
- M. Anthony JEANBOURQUIN
- M. Mickaël KNORR
- M. François VERNOTTE
- Melle Louise DUCRET
- M. Didier MEYER
- Melle Annaïck SAUGET
- M. Jérôme SALVI

La séance débute à 9 heures.

Monsieur KADMIRI soumet à l'approbation des membres du conseil le procès verbal de la séance du 24

septembre 2010. Il est approuvé par l'ensemble des présents, moins deux abstentions (membres absents lors de ce conseil).

Monsieur KADMIRI fait part des difficultés rencontrées pour l'élaboration du budget et sa présentation dans les délais habituels au conseil, les services centraux n'ayant pas transmis les informations aux composantes.

Avant la présentation du budget primitif 2011, Monsieur KADMIRI apporte quelques explications sur le coût des formations et précise qu'il n'y a pas eu de dérive sur les heures complémentaires, leur augmentation étant due à l'ouverture de nouveaux diplômés, au plan réussite en licence et à la mesure TP=TD.

Il fait part de la demande du Président d'une diminution de 10% du volume de ces heures complémentaires.

Madame FLAMMARION présente la proposition de budget primitif 2011 en commençant par les recettes.

La DGF octroyée cette année est en diminution très nette par rapport à l'an passé. Ceci est dû principalement à deux facteurs : les heures complémentaires qui seront désormais payées par les services centraux (tout en continuant à être gérées par les composantes) et la rémunération d'une grande partie des personnels contractuels qui sera désormais prise en compte sur l'UB 999 (UB masse salariale) et non plus par l'UB 903.

Le montant retenu par les services centraux pour les cours complémentaires de l'UFR ST a été fixé à 609 000€ (prestations sur factures comprises), mais la somme effectivement retirée de la DGF est de 685 000€ (ce qui correspond aux heures réellement payées en 2010).

Monsieur KADMIRI fait une parenthèse en indiquant qu'il a sollicité un entretien au Président à la demande de ses collègues directeurs de composantes, car malgré les nombreux dialogues de gestion et dialogues de formation, ce qui a été proposé pour l'élaboration du budget 2011 manquait de transparence.

Le Président a répondu par un courrier et a promis de rendre aux composantes "le bénéfice heures complémentaires" dans l'hypothèse où toutes les heures autorisées n'auraient pas été consommées.

En ce qui concerne la masse salariale, les personnels pris en charge sont en majeure partie des personnels rémunérés antérieurement par le CR 200 à l'exception de deux personnes (une sur le CR 1200 et une sur le CR 1300). Bien évidemment, ces sommes ont été déduites de ces CR.

Le montant retiré de la DGF pour ces personnels s'élève à 191 760€

Les services centraux nous ont indiqué qu'aucune rallonge de cette DGF ne sera faite ultérieurement.

Pour établir le budget, les dépenses obligatoires ont été inscrites en priorité et le reste distribué dans les différents comptes.

Le montant des crédits pédagogiques attribués aux CR d'enseignement est le même que l'an passé.

En ce qui concerne les crédits de la taxe d'apprentissage, de la formation continue et de l'apprentissage, les montants seront réajustés en cours d'année dès que les informations nous auront été communiquées.

Mme Flammarion fait remarquer la part importante du budget consacrée au paiement des fluides.

Monsieur KADMIRI rappelle qu'il demande depuis des années la pose de compteurs et que cela n'a jamais été fait, malgré maintes promesses, il ajoute que le Président s'est engagé à revoir ce problème en 2011.

Monsieur JULLIAND s'étonne du montant très important de la facture d'électricité qui est plus du double de celle du chauffage.

Monsieur KADMIRI répond qu'il n'est pas possible de contrôler car les factures sont souvent reçues à la dernière minute et indiquent seulement la somme due sans aucune autre précision.

Madame SCHIRRER propose au conseil d'établir une motion à présenter au conseil d'administration de l'Université pour demander la pose de ces compteurs.

Le conseil accepte cette proposition et demande à Monsieur KADMIRI de lire cette motion lors de la réunion du 14 décembre.

Madame FLAMMARION fait remarquer que l'UFR ST a intégré dans ses recettes celles liées au retour de la loi sur l'innovation et les retours sur convention (prélèvement de l'UFR ST sur les recettes des CR).

Monsieur KADMIRI termine la présentation en donnant le taux d'exécution du budget de l'UFR ST qui est de l'ordre de 98%.

Le budget présenté est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme SCHIRRER souhaite revenir sur la carte des formations pour le prochain quadriennal et pose cette réflexion sur les diplômes : "sont-ils tous nécessaires, faut-il en fermer ? en ce qui concerne le plan réussite en licence qui a été imposé par le ministère, y a-t-il des retours ? Cette interrogation porte sur la globalité du budget de l'Université".

Monsieur KADMIRI répond qu'à l'UFR ST, il y a eu un impact positif du plan réussite en licence, qui vient en complément du dispositif starter, sur le taux de réussite des étudiants.

En ce qui concerne l'ouverture et la fermeture des formations, c'est une pratique de l'UFR ST qui sait ouvrir, transformer ou fermer des formations quand c'est nécessaire (exemples: fermeture de la licence "transformation laitière" par manque de flux ou transfert l'an prochain d'une licence à l'IUT).

Monsieur ANSEL résume le bilan du plan réussite en licence "il n'y a pas énormément plus d'étudiants qui réussissent, mais ceux qui réussissent ont un meilleur niveau ".

Monsieur VERNOTTE fait remarquer que le taux d'échec devrait tenir compte du mode de recrutement des étudiants : en SMP ou en SJPEG, le flux est corrigé après la 1^{ère} année. En ST la logique est différente car il y a concurrence avec les classes préparatoires, les IUT et les BTS. Ce qui implique que nous avons deux populations : les étudiants motivés et ceux qui n'ont pas été pris ailleurs.

Monsieur ANSEL ajoute que des étudiants arrivent en ST avec un bac littéraire ou un bac commercial, que l'on est obligé de les prendre, ce qui fait chuter le taux de réussite. Il faudrait penser à revoir l'orientation active.

Monsieur KADMIRI fait le point sur le flux étudiants, il est actuellement à la hauteur de l'an passé.

Il présente ensuite le tableau de la campagne emploi 2011 en ce qui concerne les personnels IATOS et explique les échanges qui ont été prévus afin de permettre la promotion de deux adjoints en techniciens. Ces propositions ont été validées par le CTP et seront présentées au conseil d'administration le 14 décembre prochain.

En ce qui concerne la campagne emploi des enseignants, à la demande des membres du conseil, une réunion en formation restreinte est programmée prochainement.

Monsieur KADMIRI termine en demandant au conseil de se prononcer comme chaque année sur l'octroi de bourses de 300€aux établissements du second degré qui participeront au concours "faites de la science".

Le conseil vote cette demande à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 11h45.

Le Directeur

La secrétaire de séance

A. KADMIRI

D. FLAMMARION